

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE BUSSY

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice.....	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Résultats de clôture.....	- €	- €	- €	- €		- €
Résultats reportés.....	- €	- €	183 195,40 €		183 195,40 €	- €
TOTAUX.....	- €	- €	183 195,40 €	- €	183 195,40 €	- €
Restes à réaliser.....					- €	- €
TOTAUX CUMULES.....	- €	- €	183 195,40 €	- €	183 195,40 €	- €
RESULTATS DEFINITIFS.....		- €		- 183 195,40 €		- 183 195,40 €

Mme LENOBLE précise que le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ZAE des Rivières de Bussy tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion 2019 du Budget Annexe des Rivières de Bussy établi par Monsieur le Trésorier d'Eymoutiers.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

- ADOPTER le Compte Administratif 2019 du Budget annexe ZAE des Rivières de Bussy ;
- ARRETER les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 12 mars 2020

La Présidente de séance,
Monique LENOBLE
Pour le Président
Le Vice-Président Délégué

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
6, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

01 AVR. 2020

01 AVR. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 27 février 2020 à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 février 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	27	0	2	4

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
26	0	0	1 (Jean Pierre Faye)

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative : LEBLANC Christian, TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir :

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques,

Absents : CAMBOU Stéphane, DUPUY Nathalie, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : PLAZANET Mélanie

FINANCES

Délibération n° 08-2020 : Compte Administratif 2019 -- Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le président pour présider lors du vote du compte administratif ;

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'il ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif du Budget ZAE des Ribières de Bussy.

Madame Monique LENOBLE, Vice-présidente de la Commission Finances est désignée comme présidente pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Mme LENOBLE présente, aux membres du Conseil Communautaire, le Compte Administratif 2019 du Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy, dont les résultats sont arrêtés comme suit :